



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DE LA DOCUMENTATION  
NATIONALE DU CADASTRE  
BRIGADE NATIONALE D'INTERVENTION CADASTRALE  
ANTENNE DE LIMOGES  
30 RUE CRUVEILHIER  
87000 LIMOGES  
☎05 55 45 58 84

## INFORMATIONS SUR LE REMANIEMENT DU PLAN CADASTRAL

Madame, Monsieur,

Les opérations de remaniement du plan cadastral de **SAINT-BRICE SUR VIENNE** entrent dans la dernière phase: celle de la communication aux propriétaires.

Les questions que vous vous posez le plus souvent sont :

- la différence de contenance constatée pour une même parcelle entre l'ancien et le nouveau plan;
- la signification des différents signes de mitoyenneté.

### Problèmes de contenance:

Le **REMANIEMENT DU CADASTRE** a été décidé dans votre commune en raison de la qualité insuffisante du plan. La confection du nouveau plan a été réalisée à partir de levés topographiques effectués sur le terrain. Le géomètre du Cadastre a utilisé des appareils modernes et fiables pour effectuer des relevés et des mesures, qui ont permis la mise en place des limites parcellaires. Dès lors, le plan remanié bénéficie d'une très bonne précision.

Cette même qualité se retrouve dans le calcul de la superficie de chaque parcelle, qui est effectué à l'aide de techniques plus élaborées.

La représentation du plan étant nouvelle, le calcul de surface étant refait, il est inévitable de rencontrer des différences entre l'ancienne et la nouvelle superficie, et par conséquent, entre la contenance indiquée sur votre titre de propriété et celle indiquée sur le relevé parcellaire qui vient de vous être envoyé.

Le notaire reprend dans son acte la désignation et la superficie cadastrales, ajoutant souvent un commentaire sur l'approximation de cette dernière. Néanmoins, dans le cas où cette différence vous paraît importante, il sera procédé à une vérification complémentaire.

Pour compléter votre information, nous vous précisons que votre droit de propriété ne se trouve nullement affecté. Un procès-verbal de la nouvelle désignation et de sa nouvelle superficie sera transmis au Service de la Publicité Foncière.

Il convient de noter également que la nature de culture "sol" (codée "S") sur votre relevé parcellaire, est exonérée de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Dans ce cas, la variation éventuelle de contenance n'a donc aucune répercussion sur vos impôts locaux.

### Signification des signes de mitoyenneté:

Mur	Mitoyen		Clôture	Mitoyenne	
	Non Mitoyen			Non Mitoyenne	
Fossé	Mitoyen		Haie	Mitoyenne	
	Non Mitoyen			Non Mitoyenne	

La responsable de l'antenne de Limoges

Claude HENIQUE